DÉCISION SUR LA PROPOSITION DE DÉCLARATION DE LA PÉRIODE 2018-2027 COMME « DÉCENNIE AFRICAINE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES DOMAINES TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET ENTREPRENEURIAL » (Point proposé par le Burkina Faso) Doc. EX.CL/1035(XXXI) Add.1

La Conférence,

- 1. PREND NOTE de la proposition faite par le Burkina Faso relative à la « Proclamation de la période 2018-2027 en tant que Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial »;
- **2. DÉCLARE** la période 2018-2027, Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial;
- 3. INVITE la Commission, en collaboration avec le Burkina Faso et les partenaires de l'UA, à élaborer un plan d'action détaillé pour la décennie et mettre en place une plate-forme de dialogue continental sur le développement des compétences en Afrique. Le plan d'action sera soumis à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en janvier 2018, par l'intermédiaire des organes compétents.